

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 10 janvier 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 10

Nombre de Conseillers votants : 11

Présents : Mr WIEL, Mme TARNAUD, Mr UZU, Mr SIMON, Mr BARRIER, Mr JARDIN, Mr ORY, Mme FONTENELLE, Mme PERRICHET-BAUDET

Absentes excusées : Mme LELOUP, Mme LEDRU pouvoir donné à Mr LEBOUCHER, Mme TIVAUX, Mme GUESNERIE, Mr CHEVALIER,

Secrétaire de séance : M Jean-Baptiste WIEL

Le compte rendu du 27 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation par la gendarmerie d'un projet de vidéosurveillance

La gendarmerie nous a fait un exposé sur l'intérêt de la vidéoprotection, pour créer un maillage au niveau de la communauté de brigade de gendarmerie de la Suze sur les grands axes routiers, dont Chaufour notre Dame, du fait de la départemental 357.

Ils nous ont présenté la réglementation et nous avons prévu un rendez-vous avec eux, pour nous donner, dans un premier temps, un avis de ce qu'il pourrait être mis en place, deux voir trois emplacements de caméra. Dans un deuxième temps, nous aurons à faire un courrier au commandant de brigade de la gendarmerie de la Sarthe pour lui demander de faire un audit sur la commune.

2/ Avenant à la convention de partenariat avec Sarthe Habitat

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec Sarthe Habitat pour la réalisation d'un programme de 8 logements locatifs sociaux sur le territoire de Chaufour notre Dame, dans le lotissement du jardin du plessis.

Sarthe Habitat a réalisé une étude de sol qui a révélé une nature de sols qui impose des ouvrages spécifiques nécessaires pour la construction des logements et de la voirie, ce surcoût engendre un fort déséquilibre.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la participation financière de la commune, de 80 000€ HT à 90 000€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et autorise Le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 201901D01

3/ Indemnité de conseil de Mme GOUSSET (2018)

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter le taux d'attribution de l'indemnité de Conseil 2018 de Madame Jocelyne GOUSSET, Comptable Publique depuis le 1^{er} avril 2015.

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution d'indemnité de Conseil des Comptables Publiques,

Le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100 % par an et demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de Conseil en matière budgétaire, financière et comptable. L'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Jocelyne GOUSSET, Comptable Publique.

Vote à main levée : pour : contre : abstention :

Délibération 201901D02

4/ Rapport d'analyse des offres pour l'extension de la maison des services.

Dans le cadre des travaux d'extension de la maison de services, la commune de Chaufour notre Dame a lancé un marché à procédure adaptée comprenant six lots. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des candidatures et des offres établies par la société LC Développement, maître d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les lots suivants :

Lot 01 – Maçonnerie - VRD

BERTON FILS pour un montant HT 48 315,30 €

Lot 02 – Charpente - Etanchéité

CLIMELEC BATIMENT pour un montant HT 7 884,39 €

Lot 03 – Menuiseries extérieurs PVC

LEROI pour un montant HT 7 415,23 €

Lot 04 – Menuiseries intérieurs - Plâtrerie

SMATP pour un montant HT 7 450.00 €

Lot 05 – Electricité – Plomberie - Chauffage

BOUVIER et ROUSSEAU pour un montant HT 5 554.90 €

Lot 06 – Peinture – Faïence – Sol souple

MARCHAND pour un montant HT 4 452.00 €

Le conseil municipal autorise Le Maire Patrice LEMOUCHER, ou en cas d'empêchement le troisième adjoint, Marc CHEVALLIER à signer les différents lots du marché pour un montant HT 97 286.18 € et éventuellement les pièces ultérieures

Délibération 201901D03

5/ Création de postes pour avancement de grade en 2019.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe afin de promouvoir l'agent concerné,

Article 1 : Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2019

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : C
- Grade Adjoint Administratif principal de 1ère classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Article 2 : La suppression du poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission administrative paritaire au centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Délibération 201901D04

Vu la loi n°84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe afin de promouvoir l'agent concerné,

Article 1 : Création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, permanent à temps non complet 25 heures.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 février 2019

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : C

- Grade Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Article 2 : La suppression du poste d'Adjoint Administratif interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade, suite à l'avis de la commission administrative paritaire au centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la modification du tableau des emplois ainsi proposée, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Délibération 201901D05

6/ Questions diverses

Stéphanie a présenté le résultat financier 2018 en fonctionnement et en investissement de la commune et les restes à réaliser pour 2019.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

Prévision d'un prochain conseil municipal le lundi 25 février 2019

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr WIEL Jean-Baptiste	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr CHEVALIER Marc ABSENT	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr ORY René
Mme LELOUP Dominique ABSENTE	Mme LEDRU Béatrice Absente, pouvoir donné à Mr LEBOUCHER	Mr SIMON Jean-Luc
Mr JARDIN Franck	Mme GUESNERIE Christelle ABSENTE	Mme TIVAUX Nadine ABSENTE
Mme FONTENELLE Céline	Mr UZU Patrice	Mme TARNAUD Stéphanie